

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE
DU LUNDI 19 JUIN 2023 A 20.00 HEURES
A LA SALLE COMMUNALE (CENTRE COMMUNAL)**

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 12 décembre 2022, (déposé au secrétariat municipal dès le 19 mai 2023).
- 2) Passation des comptes municipaux, exercice 2022.
- 3) Discuter et approuver le nouveau règlement des déchets et le règlement tarifaire de la commune de Courtelary.
- 4) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 300'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule totalement équipé en remplacement du Reform.
- 5) Messages des autorités
- 6) Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous le chiffre 3 est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary

Courtelary, le 19 mai 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL